

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE GRENADE-SUR-GARONNE**  
**Séance du 6 septembre 2022**

Le mardi 06.09.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Étaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjointes.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. XILLO Michel, Mme MANZON Sabine, M. MARTINET Florent.

Représentées : Mme IBRES Laetitia (par Mme TAURINES), Mme GARCIA Hélène (par M. VIDONI-PERIN), Mme VIDAL Aurélie (par M. DELMAS).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, Mme LOUGE Monique, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. XILLO Michel.

**Délibération n° 94-2022.**

**PASS 2021-2022. Participations à verser aux associations.**

M. le Maire rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec certaines associations dans le cadre du PASS, pour la période du 01.09.2021 au 31.08.2022, suite aux délibérations du Conseil Municipal des 06.07.2021, 14.09.2021, 09.11.2021 et 23.12.2021. Les dispositions de cette convention prévoient que le montant pris en charge par la Collectivité, soit versé aux associations partenaires, après communication d'un état récapitulatif.

Compte tenu de l'état transmis par l'association Gymnastique Volontaire (état consultable auprès du secrétariat de la Mairie), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **de lui verser la participation suivante :**

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Période concernée</i>	<i>Nombre d'enfants concernés</i>	<i>Participation à verser à l'Association par la Commune</i>
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Saison 2021-2022	10	682 €

Le Secrétaire,  
Michel XILLO,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Paul DELMAS,

